

L'an deux mille dix-huit, le lundi quinze janvier à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le huit janvier deux mille dix-huit en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle OGER, Maire.

Etaient présents : OGER I, MORVAN P, PIERRE Ph, REPERANT E, BOSCHER M, LOYER JY, LE CARRE H, EMONNOT L, RAOULT S, LUCAS R, LE COQ Ph, LE COQ O, LEHERISSE N.

Absents : LE MOINE N, HELLIO M.

Pouvoirs : LE MOINE N à PIERRE Ph, HELLIO M à MORVAN P.

Secrétaire de séance : LOYER JY.

Egalement présente : JOSSELIN N.

Ordre du jour

I Travaux - Etudes

- 1-1 Ancienne école-réhabilitation en logements : attribution des marchés de travaux (lots n°9 et 10)
- 1-2 Ancienne école-réhabilitation en logements : travaux de raccordement électrique
- 1-3 Aménagement sécuritaire de la route du Petit Moulin : avenant à la mission de maîtrise d'oeuvre
- 1-4 Lagune : canal de comptage

II Finance

- 2-1 Tarifs assainissement 2018

III Administration Générale

- 3-1 Route du Pont Jacquelot : régularisation foncière d'emprise
- 3-2 Rapport annuel 2016 du service eau potable

IV Questions Diverses

I Travaux - Etudes

- 1-1 **Ancienne école – réhabilitation en logements : attribution des marchés de travaux (lots n°9 et 10)** (Délibération n°2018001)

Suite à la consultation des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation d'une partie de l'ancienne école en deux logements, les lots n°9 et 10 avaient été déclarés infructueux.

Après poursuite de la consultation, il est proposé d'attribuer ces lots aux entreprises suivantes :

N° lot	Désignation lot	Entreprise	Ville	Montant HT Marché de base	Option HT	Total HT
9	Serrurerie	Morin Miranda	Langueux	3 768,00€	1 460,00€ <i>Rénovation garde-corps escalier extérieur remise logement 1</i>	5 228,00€
10	VRD Aménagement extérieur	SPTP	Ploufragan	6 846,76€		6 846,76€
Total				10 614,76€	1 460,00€	12 074,76€

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE les lots n°9 et 10 aux entreprises indiquées dans le tableau ci-dessus,

AUTORISE Mme le Maire à signer ces marchés ainsi que toutes les pièces afférentes.

1-2 Ancienne école – réhabilitation en logements : travaux de raccordement électrique
(Délibération n° 2018002)

Il convient de raccorder les deux futurs logements au réseau électrique (de manière distincte de celui du bâtiment principal).

Enedis propose de réaliser ce raccordement pour 5 448,52€ TTC.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'offre d'Enedis pour 5 448,52€ TTC,

AUTORISE Mme le Maire à signer le devis.

1-3 Aménagement sécuritaire route du Petit Moulin : avenant à mission de maîtrise d'œuvre
(Délibération n° 2018003)

Dans le cadre de la 2^{ème} phase des travaux d'aménagements sécuritaires, plusieurs modifications ont été apportées au projet initial au niveau de l'intersection entre la route du Petit Moulin et la route des Noëlls (création trottoir avec bordures route du cimetière jusqu'au stade, modification du carrefour).

Le maître d'œuvre ADAO ayant dû reprendre les plans initiaux, il convient de présenter la plus-value de 950€ HT sollicitée. Le marché initial s'élève à 9 505,60€ HT.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre d'ADAO pour 950€ HT,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la passation de cet avenant.

1-4 Lagune – canal de comptage (Délibération n°2018004)

Suite aux préconisations du SATESE d'équiper la lagune d'un canal de comptage mesurant les effluents entrants à la station d'épuration dans le but de quantifier le volume traité par l'unité de traitement, deux entreprises ont été consultées (Le Du à Chatelaudren et Eurotec à Guénin).

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Le Du pour 8 946€ HT.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

RETIENT l'offre de l'entreprise Le Du (Chatelaudren) pour 8 946€ HT,

AUTORISE Mme le Maire à signer le marché.

II Finance

2-1 Tarifs assainissement 2018 (Délibération n°2018005)

☞ La municipalité propose de réviser les tarifs de la redevance assainissement.

Elle se décompose comme suit actuellement :

.Partie fixe : abonnement annuel : 75€

.Partie variable : suivant les m3 d'eau consommée : 1,40€

Il est proposé d'augmenter l'abonnement à 80€ et le prix du m3 à 1,50€.

Au vu du rapport de l'Observatoire de l'eau rédigé par le SDAEP 22, le prix moyen du m3 d'assainissement collectif (hors redevance de l'agence de l'eau) sur la base de 120 m3 consommés est de 2,153 € HT/m3 au 1er janvier 2016. Le tarif de la collectivité s'élève à ce jour à 2,025€. Après augmentation, il s'élèverait à 2,166€.

☞ Il est également proposer d'augmenter le tarif de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) à 800€ (contre 650€ actuellement).

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Pierre Morvan,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

FIXE les tarifs de la redevance assainissement 2018 comme suit :

.abonnement annuel : 80€

.m3 d'eau consommée : 1,50€

FIXE le tarif de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) à 800€.

III Administration générale

3-1 Route du Pont Jacquelot : régularisation foncière d'emprise (Délibération n° 2018006)

Suite aux travaux d'aménagement sécuritaire de la Route du Pont Jacquelot, le conseil municipal par délibération datant du 1^{er} septembre 2016, a déterminé la limite entre les propriétés privées et la voie publique en arrêtant un plan d'alignement.

Des discordances entre l'application cadastrale et la limite définie ont été mises en évidence. Il convient de procéder à une régularisation foncière des emprises de voiries.

Il est ainsi proposé de céder à titre gratuit les parcelles cadastrées A 2164 (5 m²) et A 2165 (17 m²) issues du domaine public à Mr Thierry Le Coq.

Suivant l'article L 3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les biens du domaine public sont par nature inaliénables. La cession d'un bien appartenant au domaine public d'une collectivité locale est interdite tant que celui-ci n'a pas été au préalable déclassé. Les opérations de désaffectation et de déclassement sont deux conditions nécessaires et cumulatives avant la cession d'un bien qui relevait du domaine public.

L'aliénation des parcelles A 2164 et A 2165 ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie, la collectivité est dispensée d'une enquête publique préalable.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE la désaffectation des parcelles cadastrées A 2164 et A 2165,

DECLASSE ces parcelles,

APPROUVE la cession à titre gratuit ces parcelles à Mr Le Coq Thierry (valeur vénale : 0,30€ / m²),

SOLLICITE auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor – service droit des sols / rédaction d'actes, une mise à disposition de personnel afin de rédiger les actes en la forme administrative,

PRECISE que le temps de mise à disposition sera supporté par la commune ainsi que les frais liés à la publicité foncière,

DONNE tous pouvoirs à Mme le Maire pour authentifier les actes,

DESIGNE Mr Morvan Pierre, adjoint, pour représenter la commune lors de la signature des actes authentifiés par Mme le Maire.

3-2 Rapport annuel 2016 du service eau potable (Délibération n° 2018007)

Il convient de présenter le rapport annuel 2016 du service de l'eau potable adopté par le syndicat des eaux du Gouët.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Jean-Yves Loyer,
Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le rapport annuel 2016 du service de l'eau potable.

Liste des délibérations du conseil municipal du 15 janvier 2018

<i>N° d'ordre</i>	<i>Intitulé délibération</i>
2018001	Ancienne école – réhabilitation en logements : attribution des marchés de travaux (lots n°9 et 10)
2018002	Ancienne école – réhabilitation en logements : travaux de raccordement électrique
2018003	Aménagement sécuritaire route du Petit Moulin : avenant à mission de maîtrise d'œuvre
2018004	Lagune – canal de comptage
2018005	Tarifs assainissement 2018
2018006	Route du Pont Jacquelot : régularisation foncière d'emprise
2018007	Rapport annuel 2016 du service eau potable